

République Française - Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 19/03/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 Avril 2025**

N° 12-2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :

1

Pour :

8

Contre :

0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Deux avril à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,  
KROGSDAHL A, STEHLE C,

**Absent excusé** : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

**Absent** : NICAISE V.

**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal  
de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2025, M. le Maire propose de modifier les emplois de la façon suivante :

- suppression d'un poste d'adjoint technique
- création d'un poste d'adjoint technique principal 2eme classe,
- suppression d'un poste de Rédacteur territorial
- création d'un poste de Rédacteur territoriale principal 1ere classe

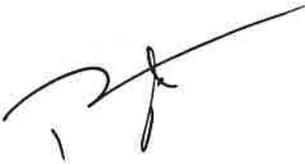
**Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré  
Accepte de modifier le tableau des effectifs tels que mentionnés ci-dessous**

Le tableau des effectifs de la commune de ST-GUILHEM-LE-DT se compose comme suit :

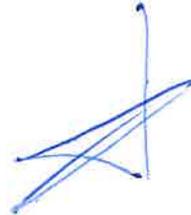
FILIERE ADMINISTRATIVE	Occupé par un titulaire	Occupé par un Contractuel en CDD
Cat B : Rédacteur territorial principal 1ere classe	1 poste TC	
Cat B : Rédacteur territorial principal 2eme classe	1 Poste TC	
Cat C : Adjoint Administratif	1 poste TNC 31,5 h	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Cat c : Adjoint du patrimoine		1 poste TC
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Cat C : adjoint technique principal 2eme classe	2 postes TC	
Cat C : Adjoint Technique	1 poste TC	1 poste TC
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		
Cat B : Chef de Police Municipale Principal 2eme classe	1 poste TC	

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,  
SIEGEL R.**



**Le/La secrétaire de séance,**



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....